

# Inondations et coulées de boue : l'apport du CRDG

Jean-Marie Tricot  
11 octobre 2011, Wavre



## Table des matières

1. Les acquis du CRDG depuis 1994

2. Réalisations du CRDG depuis 2007

- a) PA 2008-2010 et 2011-2013 du CRDG
- b) exemples de réalisations par les partenaires
- c) exemples de réalisations par la Cellule de coordination

3. Difficultés rencontrées et perspectives

## Acquis du CRDG depuis 1994

1994: 1er inventaire des zones inondables (CR)

1996: étude pilote vallées Thyle et Nethen (FUSAGx pour CR)

1998: 1er programme d'actions du CR:

- concertation amont/aval pour la gestion des flux
- stratégie d'approche en 3 axes:
  - permis d'urbanisme en zones inondables
  - travaux hydrauliques
  - maîtrise du ruissellement

# Étude pilote relative aux phénomènes d'inondation

Vallées de la Thyle et de la Nethen  
(Bassin de la Dyle)

SYNTHÈSE DU RAPPORT FINAL



Carte de l'aléa d'inondation (mo : SPW)  
Vallée du Nil à Walhain



petit Bassin Versant du Point noir : l'exemple « BRY » = 38 ha



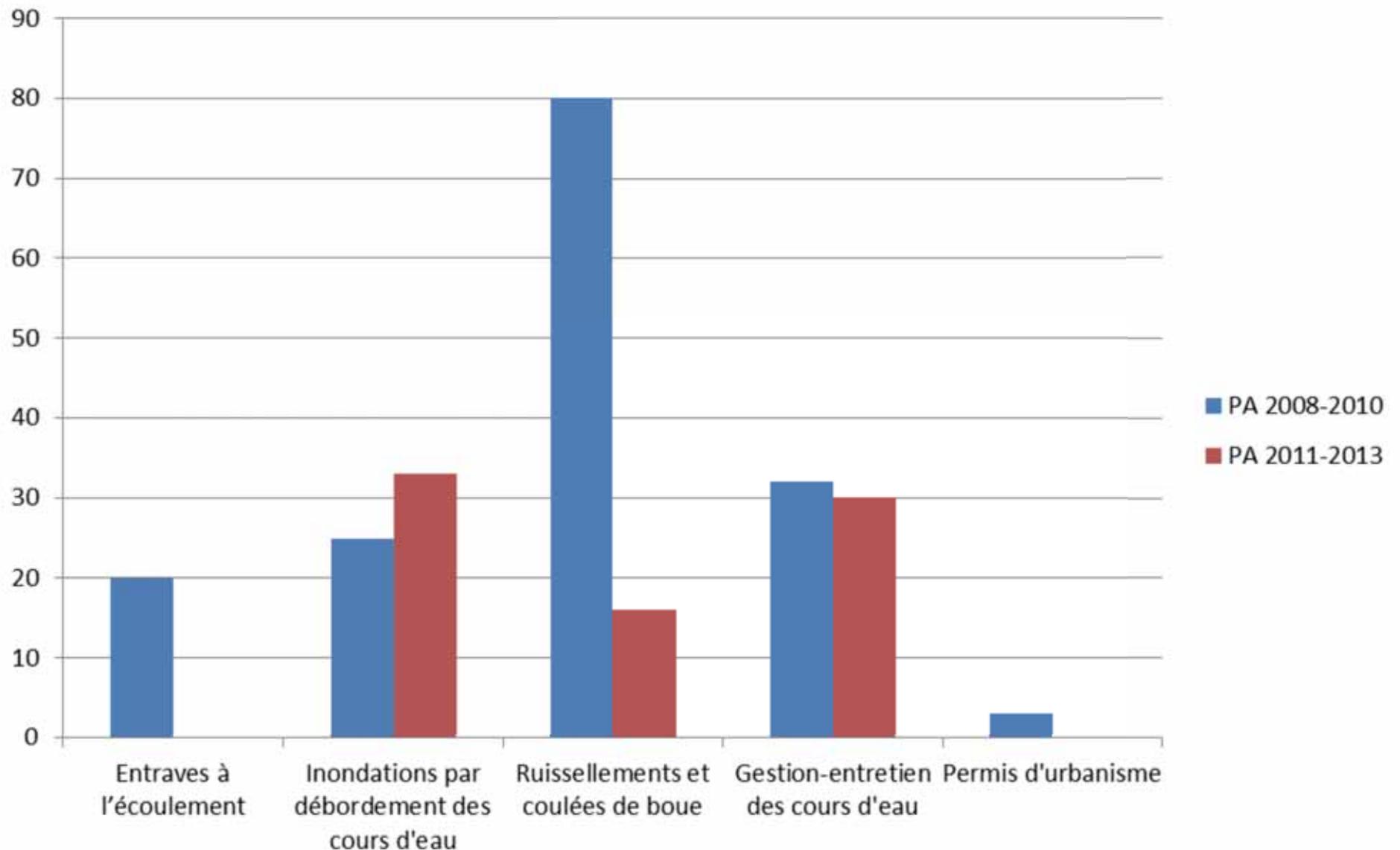


## Acquis du CRDG depuis 1994

- 2003 : adoption du Plan PLUIES (RW) = nouveau cadre de référence
- 2003 : 2ème inventaire des zones inondables (CR pour RW)
- 2006 : adoption de la cartographie de l'aléa d'inondation (RW)
- 2007 (15 juin et 28 septembre) : journée d'info et visite de terrain (CR)

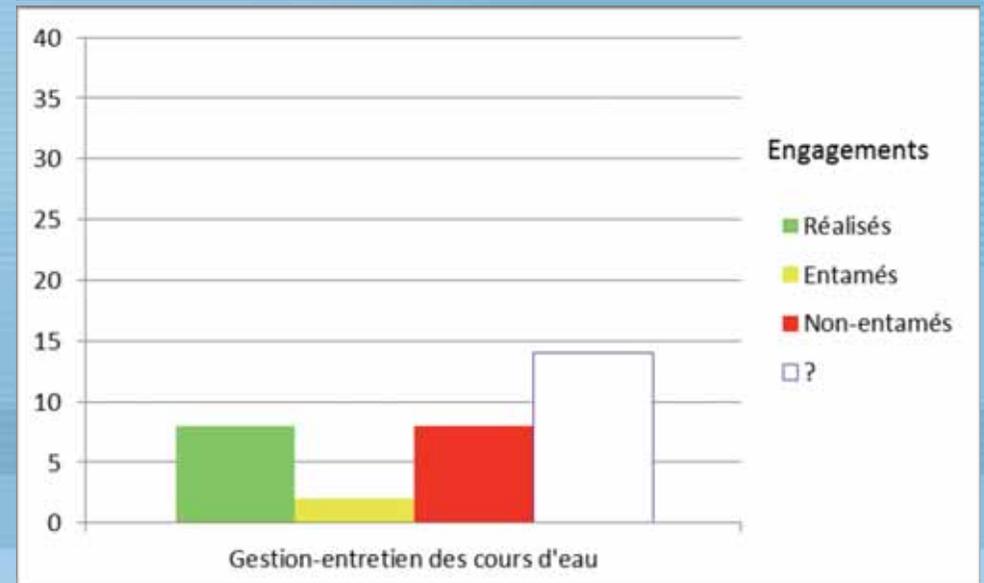
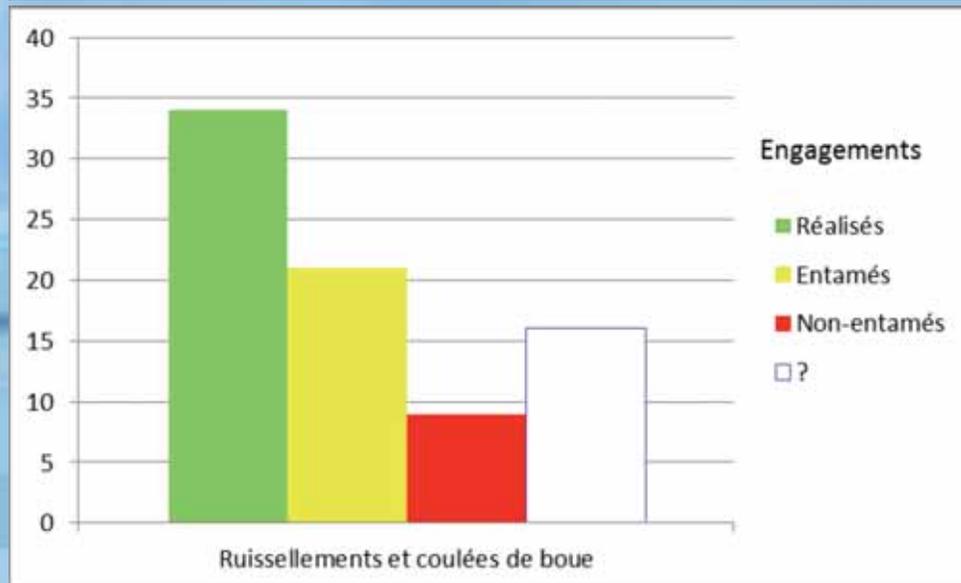
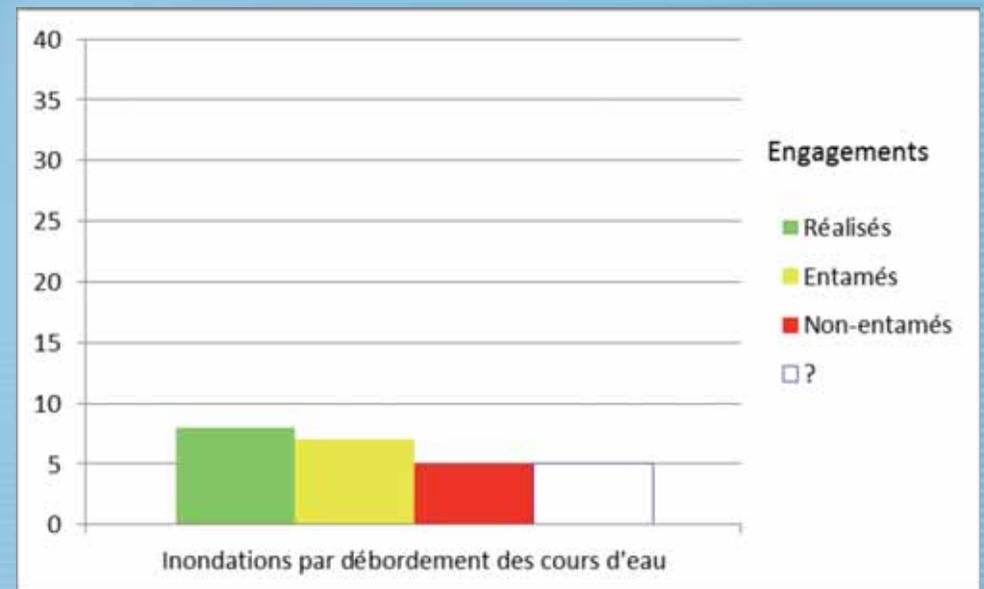
# Volet 2 « Gestion des flux »

## Nombre d'engagements



# PA 2008-2010: volet 2 « gestion des flux »

## Suivi des engagements



# Bassin de ruissellement (mo : Commune de Grez-Doiceau) Vallée de la Nethen



# Aménagement de 3 bassins d'orage vallée de la Nethen à Beauvechain



Partenaires : Province du Brabant wallon  
Commune de Beauvechain  
CCAT de Beauvechain  
Défense nationale  
UCL-GERU

:  
Inondations = Objectifs hydraulique + écologique + paysager

## Acquis du CRDG depuis 1994

- 2008 : 2ème programme d'actions (2008-2010)  
= renforcement de la stratégie d'approche en 3 axes
- 2008 : les CR de Wallonie sont confirmés dans leurs missions de coordination à l'échelle des sous-bassins versants (cfr AGW du 13 novembre 2008) + inventaire des points noirs "obstacles à l'écoulement"
- 2010 : 3 actions ciblées :
  - diffusion de la fiche "érosion hydrique" aux agriculteurs (CR)
  - collaboration à l'élaboration du questionnaire de l'enquête "inondations" (SPW)
  - 1ères opérations de nettoyage des dépôts de déchets le long des cours d'eau (Communes)
- 2011 : 3ème programme d'actions (2011-2013) du CRDG

# Labour superficial



# Chenal enherbé à Overijse



# Bandes de parcelle aménagée (MAE9b)



Villers-la-Ville



Overijse/VLM



Court-St-Etienne

# Grille de collecte des eaux (mo : Ville de Jodoigne) Vallée de la Grande Gette



# Parking semi-filtrant (mo : Commune de Beauvechain) Vallée de la Nethen



Remise à gabarit (mo : Commune de Chastre)  
Vallée du Perbais



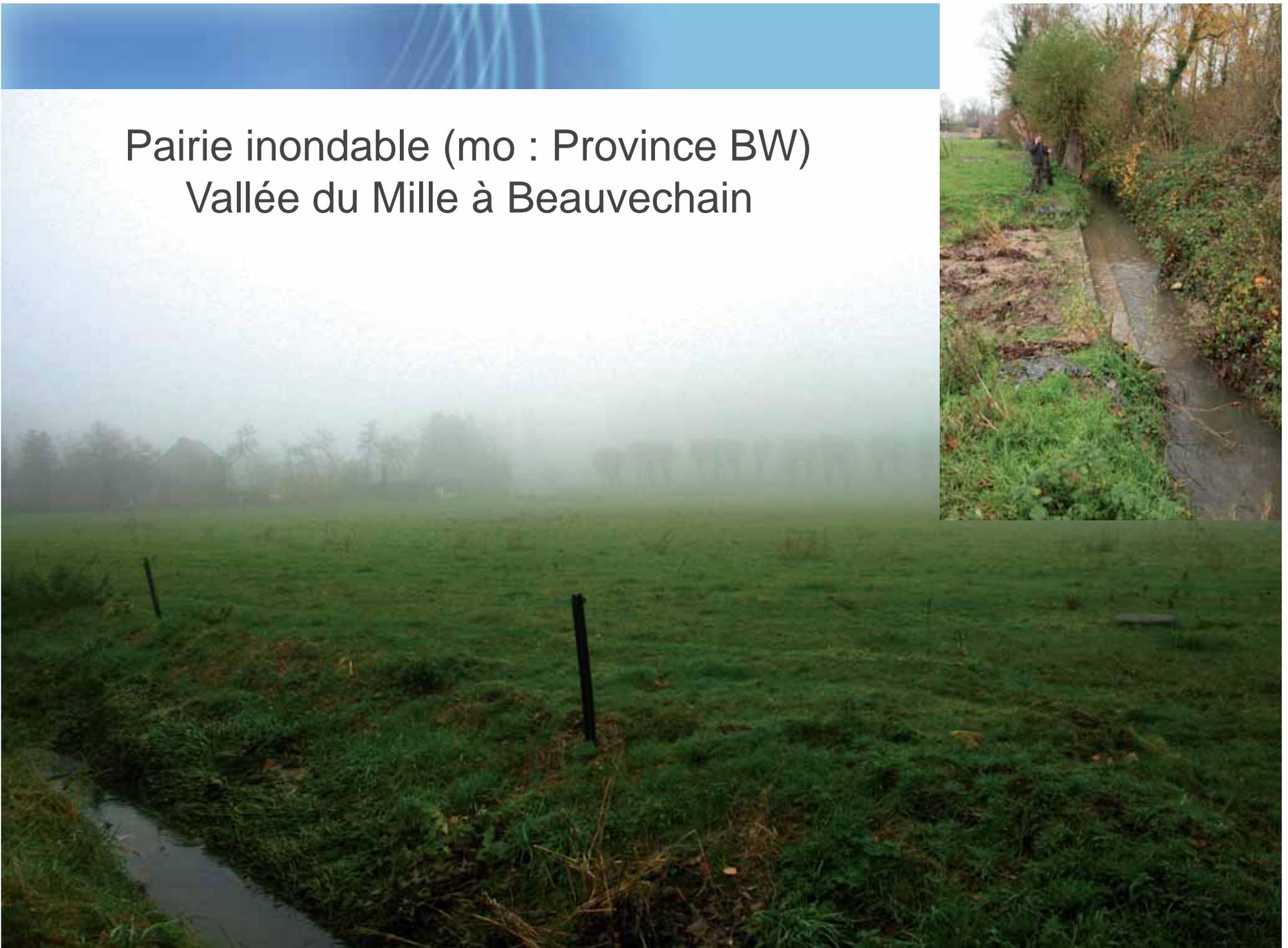
By-pass (mo : SPW)  
Vallée de la Grande Gette à Jodoigne



Zone d'expansion de crue (mo : SPW)  
Vallée du Henrifontaine à Hannut



Pairie inondable (mo : Province BW)  
Vallée du Mille à Beauvechain



Obstacle à l'écoulement  
Grande Gette à La Ramée  
2011 (Province du BW)



## Curage et entretien de berge (mo : Province BW)



Nil à Walhain



Grande Gette à Ramillies

Journée d'information  
15 juin 2007, Jodoigne (CRDG)



# Visites de terrain 28 septembre 2007 (CRDG)



# Les rivières et l'agriculture



Les rivières et l'agriculture



Avec le soutien de la Province du Brabant wallon et de la Région wallonne



Questions et réponses pour les agriculteurs en Brabant wallon



Village : Vieux-Genappe

Vallée : affluent de la Dyle et ri des Crawannes  
 Identification : GNP/01

Situation au plan de secteur : aménagement différé,  
 habitat à caractère rural et agricole

Commentaires : zones humides enclavées ; travaux  
 sur le pourtour de la Cour aux Moines, côté rue.



Copyright :  
 Institut Géographique National

### Végétation

-  Aulnaie humide
-  Autre
-  Cariçaie non boisée
-  Coupe à blanc humide
-  Divers bois humide
-  Frange rivulaire
-  Intérêt paysager
-  Peupleraie humide
-  Plan d'eau d'intérêt
-  Prairie humide
-  Roselière
-  Saulaie humide



**Cour aux Moines (photo) :**  
 Vaste prairie humide entourée d'habitations. Il s'agit d'une zone de sources, encaissée, dans laquelle s'est développée une flore typique : joncs, cariçaies épaisses, roseaux, reines des prés, massettes, aulnes, saules. Présence de végétation rudérale dans les secteurs les plus secs (possible source de contamination).  
 Le long du ri des Crawannes :  
 Petite zone humide avec carex et roseaux. Présence d'un étang à proximité immédiate et d'un autre plus en amont : intérêt pour l'herpétofaune.



Orp-Jauche



Jodoigne



Walhain



Ramillies



Nettoyage des déchets le long des cours d'eau

Incourt



Villers-La-Ville





Pollueurs - payeurs  
amende administrative

Ouvrages d'art  
dégradés

## Les ouvrages construits le long des cours d'eau sont néfastes pour nos rivières lorsqu'ils sont dégradés!

Ces types d'ouvrages d'art dégradés constituent une infraction environnementale !  
Aidons nos riverains des cours d'eau à changer leurs habitudes!

Des dégradations accidentelles ou intentionnelles sont trop souvent constatées le long des rivières et ruisseaux. Une meilleure connaissance des riverains quant à leurs devoirs et obligations permettrait de préserver nos cours d'eau.

Le Contrat de Rivière Dyle-Gette s'associe à votre Commune par le biais d'Yves le Héron et vous apporte quelques explications.

Attention en cas de situation infractionnelle, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à... 1.000 euros ! En cas de récidive, le montant peut-être doublé.



Dans ce contexte, est appelé ouvrage d'art, toutes constructions établies sur un cours d'eau qui remplissent ou qui ont rempli une fonction pour le franchissement, la sécurité et la régulation des flux : ponts, murs, vannes, biefs, moines, passerelles, gué, doucine,...

Quand les ouvrages d'art se détériorent, ils provoquent une insécurité pour les usagers, une déstabilisation des berges et accentuent les risques de formations de bouchons et d'inondations. Lorsque leurs matériaux constitutifs tombent dans le cours d'eau, ils peuvent être à l'origine de montées des eaux, malheureusement d'actualité.

Il pourrait s'agir d'une infraction de 4ème catégorie sur base des législations suivantes :

- le Code de l'eau intègre le Décret relatif à la répression des infractions environnementales du 5 juin 2008 dans le loi du 28 décembre 1967 sur les cours d'eau non navigables dans son article D-408.

## Difficultés et perspectives

### En zones agricoles :

- accompagnement des agriculteurs et des communes
- réalisation d'études de cas par les communes (pour la résolution des points noirs) :
  - attente des aménagements sur le terrain
- évolution du cadre légal des mesures agri-environnementales :
  - attente des plans de gestion DCE (RW)

### Permis d'urbanisme en zones à risque d'inondations :

- attente de la mise à jour de la cartographie des zones inondables
- consignes régionales pour encadrer l'octroi des permis

### Gestion des eaux pluviales dans les agglomérations :

- innovations techniques en matière de :
  - stockage des eaux pluviales
  - infiltration des eaux pluviales
- analyses coûts/bénéfices
- cadre réglementaire

## Difficultés et perspectives

### Gestion des cours d'eau :

- pour les travaux de retenue des eaux (BO ou ZEC) :
  - coûts élevés
  - lenteur des dossiers
  - attente de +ieurs communes
  - maîtrise foncière des terrains
  - concertation (volet "biodiversité" des travaux)
- pour les riverains :
  - entretien des bandes boisées rivulaires
  - concept d'"espace de liberté" pour les cours d'eau

### Protection des zones humides :

- préoccupation secondaire
- maîtrise foncière
- intégration avec l'aménagement du territoire

## Difficultés et perspectives

### Décret du 4 février 2010:

- transposition de la Directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation:
  - cartes des zones d'aléas et de risques d'inondation (pour le 22 décembre 2013)
  - plan de gestion des risques d'inondation pour chaque bassin hydrographique ( pour le 22 décembre 2015)

## Difficultés et perspectives

### Décret du 4 février 2010:

- subventions régionales aux Communes, Provinces, CPAS, fabriques d'église ... pour l'exécution de travaux :
  - ouvrages visant à limiter l'érosion des sols et à retenir les eaux dues au ruissellement ( cfr AGW du 18 janvier 2007)
  - création de zones de rétention temporaire des eaux de crue
  - création et amélioration du réseau d'assainissement agricole (drains, fossés...)
  - amélioration de chemins vicinaux à caractère agricole relevant du domaine public des Communes
  - ouvrages et aménagements visant à améliorer les habitats aquatiques (ex: passes à poissons)



**Pour en savoir plus :**

<http://www.crdg.be>

[contrat.riviere@crdg.be](mailto:contrat.riviere@crdg.be)

010/62 04 30